



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants DPE 1 – Bureau de la gestion des carrières

Affaire suivie par:

Caroline DRANCOURT

Marielle CAMUS

Tél : 01 64 41 26 92

Tél : 01 80 39 60 75

Mél : caroline.drancourt1@ac-creteil.fr

Marielle.camus@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol

77 000 Melun

www.dsden77.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu la loi n°83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Arrête

Article 1 :

La commission de recrutement des enseignants du 1^{er} degré en tant que contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour le département de la Seine-et-Marne au titre de l'année 2024 est, conformément au décret susvisé, composée comme suit :

Titulaires :

- **Gilles BOUSQUET**, adjoint à l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;
- **Sylvie DUDON**, inspectrice de l'éducation nationale ;
- **Laurence POITOUT**, correspondante handicap de l'académie de Créteil - Rectorat de Créteil ;



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Suppléant(e)s :

Serge ROSSIERE-ROLLIN, inspecteur de l'éducation nationale.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 05 mars 2024

La Rectrice de l'académie de Créteil

Julie BENETTI